



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Publication du Cerema

11 avril 2024

**Ville
Accessible
à Tous**

LES ÉCOLES : UN LIEN ENTRE COLLECTIVITÉS ET CEREMA

- Un atelier du GT-Ravi en novembre 2020 « **Mise en accessibilité des établissements scolaires** » animé par Virginie Zewe (Metz) et Sébastien Froment (Cerema)
- 2 livrables qui portent sur la stratégie de mise en accessibilité et sur les travaux spécifiques
- Un article internet : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/accessibilite-etablissements-scolaires-quels-retours>
- Publication d'un Guide « **Mise en accessibilité des écoles maternelles et élémentaires** » en mars 2024 : <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597434/fiche-n-2-mise-en-accessibilite-des-ecoles-elementaires-et-maternelles>
- Un article internet : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/rendre-accessibles-batiments-scolaires-levier-ecole>



CONSTAT

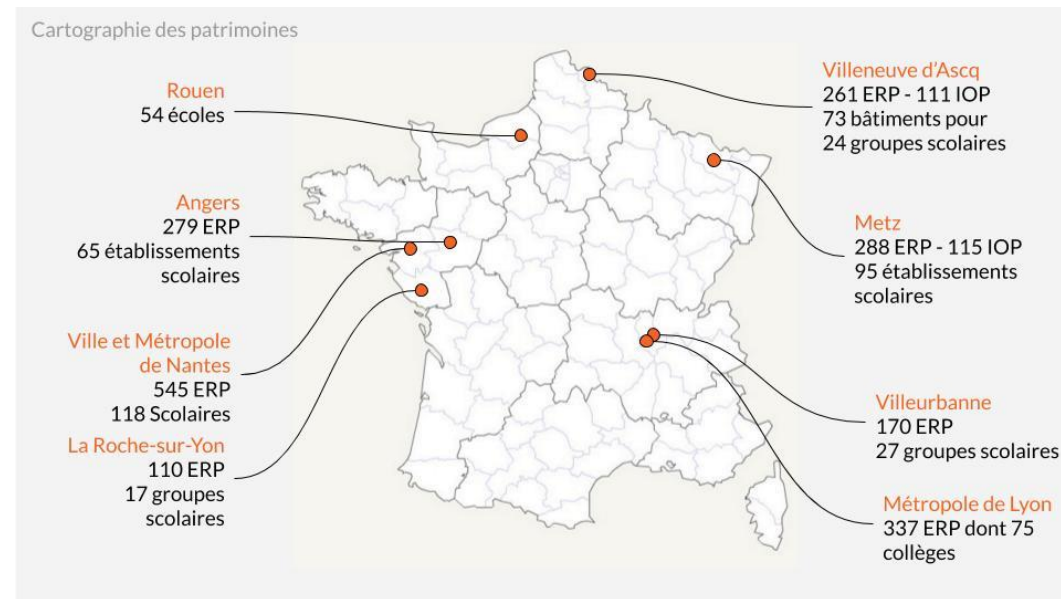
Les écoles : un patrimoine important

Le 49 000 écoles en France représentent une part importante des bâtiments des collectivités

Les écoles doivent être rendues accessibles et donc s'inscrire dans l'Ad'AP communal

Les écoles : un lieu d'inclusion

- l'accueil des enfants à besoins spécifiques
- La sensibilisation des futurs citoyens à la différence



ECOLE UN LIEU MULTI-USAGES



- Assurer un enseignement en milieu ordinaire
- Assurer un enseignement spécifique
- Accueillir des activités périscolaires
- Accueillir des associations ou un centre aéré
- Organiser des événements
- Remplir le rôle de bureau de vote

Scolarisation
individuelle

Classe ULIS

UEE

De nombreux publics :

- Élèves, enseignants, parents, ATSEM, AESH, spécialistes, intervenants extérieurs, grand public...

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) :
 - Partie législative : Titre VI : Accessibilité (Articles L161-1 à L165-7)
 - Partie réglementaire : Titre VI : Accessibilité et qualité d'usage (Articles R161-1 à R165-21)
- Arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

STRATÉGIE DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Stratégies générales d'action sur un patrimoine immobilier

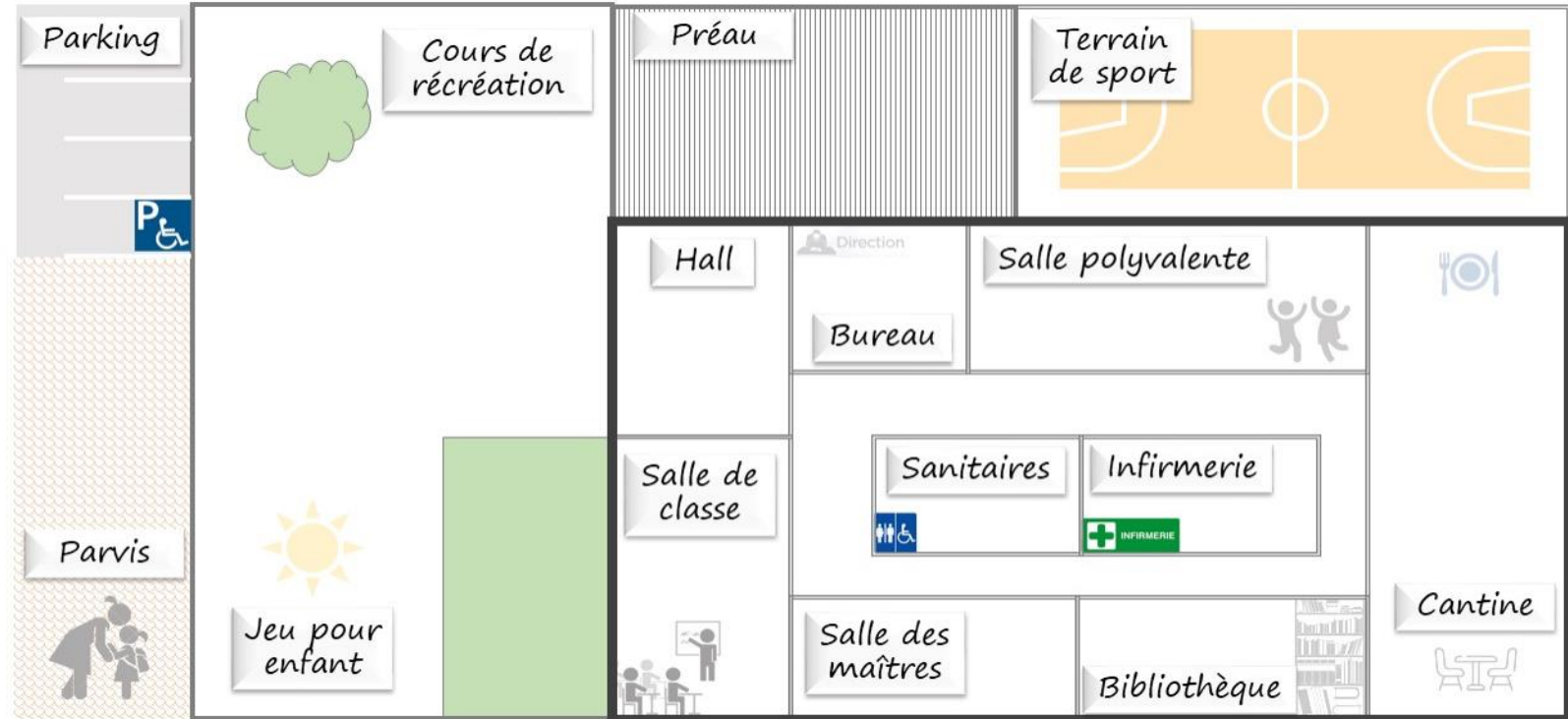


Stratégies spécifiques pour les établissements scolaires (patrimoine important)

- **Approche géographique**
- Approche par type d'ERP : grande diversité de publics accueillis, petits travaux ...
- Approche complémentaire : embarquement de l'accessibilité dans des rénovations complexes, accueil de classes ULIS, demande des familles

RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

- Les usages attendus
- Les exigences réglementaires
- Les spécificités du public enfant



RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Accéder à l'établissement et aux espaces extérieurs

Stationnement



Parvis



Entrée



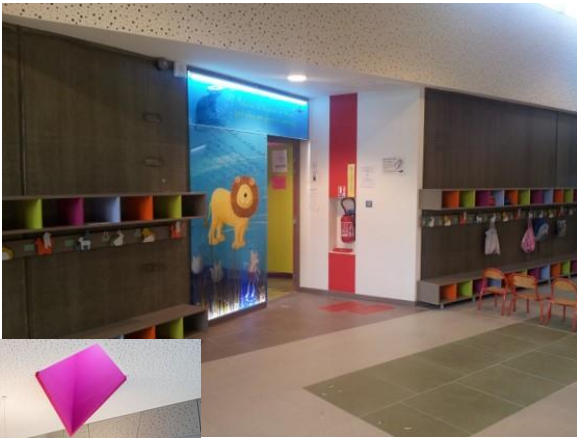
Cour de récréation



RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Circuler et cheminer au sein de l'établissement

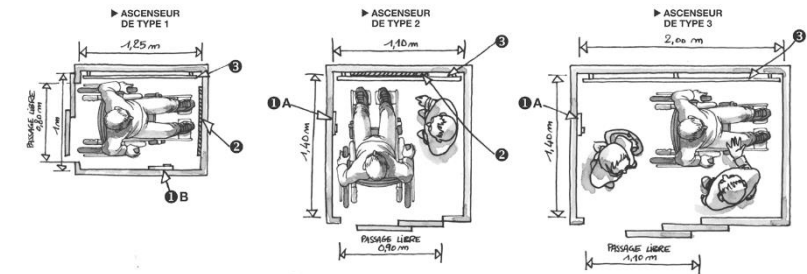
Circulations horizontales



Escaliers



Ascenseur



RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Accéder aux fonctions spécifiques d'un établissement scolaire

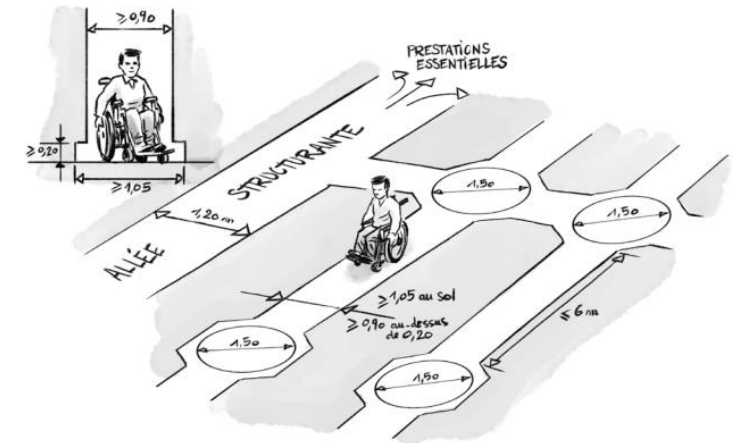
Salle de classe



Dortoir



Cantine



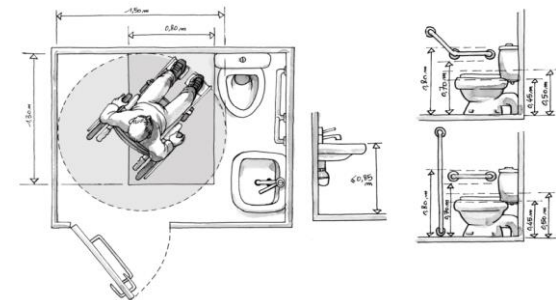
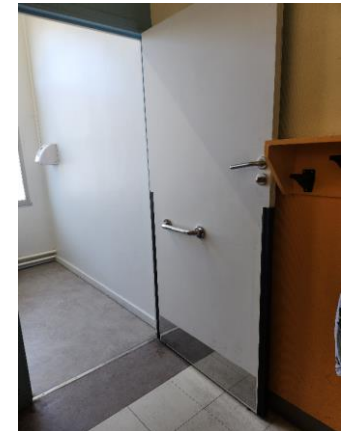
RÉALISER LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Accéder aux fonctions spécifiques d'un établissement scolaire

Bibliothèque



Sanitaires



CONCLUSION

- Des lieux complexes par les usages et les fonctions accueillis
- De nouveaux dispositifs d'inclusion qui se développent
- Problématiques connexes à la mise en accessibilité : rénovation énergétique, qualité de l'air, végétalisation...
- Spécificité du public enfant : praticité, sécurité, développement de l'autonomie...

Merci de votre attention

Sophie Zany
Cerema Ile-de-France
sophie.zany@cerema.fr

Sébastien FROMENT
Cerema Territoires et ville
sebastien.froment@cerema.fr

Retrouvez nos équipes

vat@cerema.fr

